

Darigrand Edme-François (1735-après 1796)

Marie-Laure Legay

Cet avocat au parlement de Paris et pamphlétaire était un ancien employé de la Ferme générale. Il exerça dans le département des droits d'aides et non de la gabelle comme on peut le lire parfois. Comme nombre d'avocats patriotes de sa génération, — Je suis François, écrit-il dans son Epître au parlement de France — il fit campagne en faveur du but unique de toutes les classes du Parlement : l'abolition des Fermes. Il affirma que personne, en réalité, n'était capable de saisir l'ampleur de la fiscalité indirecte, d'en connaître tous les droits tant elle était d'une infinie complexité. Que de vexations, que d'indues exactions doit couvrir une pareille obscurité ! . D'inspiration janséniste, cette épître de 37 pages constituait le préambule d'un pamphlet plus détaillé intitulé : L'anti-financier, ou relevé de quelques-unes des malversations dont se rendent journellement coupables les Fermiers-Généraux, des vexations qu'ils commettent dans les Provinces, servant de réfutation d'un écrit intitulé : Lettre servant de Réponse aux remontrances du Parlement de Bordeaux. Ce pamphlet faisait en lui-même 55 pages ; il répondait à la Lettre écrite par Henry Bertin contre les remontrances du parlement bordelais et passait en revue les aberrations administratives et vexations à propos des droits sur les vins et sur les eaux-de-vie qu'il connaissait très bien, des droits des inspecteurs aux boucheries, ou des droits du Contrôle des actes dont il jugea la régie comme la plus obscure qui fût. Les deux textes, Epître et L'Anti-financier, furent publiés ensemble à Amsterdam en 1763. L'objectif de l'auteur était noble. Il le précisa lui-même : mon dessein n'a pas été de prostituer ma plume au vif plaisir d'une critique amère de la finance. Il voulut sincèrement défendre le peuple contre des impôts indirects aberrants et réclamer un impôt unique, à l'instar du parlement de Bordeaux et sur le modèle des propositions de Roussel de la Tour, conseiller de la troisième chambre des enquêtes du parlement de Paris. Pierre-Philippe Roussel de la Tour publiait la même année La Richesse de l'Etat qui fit grand bruit. Au lendemain de la guerre de Sept-Ans (1746-1763), le débat sur la réforme fiscale faisait rage. Il était mené par des hommes éclairés de l'administration comme Henry Bertin, partisan du cadastre qui prit position contre l'impôt unique, par des physiocrates favorables à la refonte de l'impôt sur la base de l'appréciation de la valeur ajoutée, mais aussi par les avocats et Magistrats soucieux de défendre le rôle des Parlements dans la mise en œuvre de la réforme. Darigrand dénonçait à ce propos les sectateurs du despotisme qui prenaient des arrêts en finances

sans enregistrement des cours souveraines. Anti-financier dirigé contre la Ferme générale eut un franc succès et fut de nouveau mis sous presse en 1764 pour être diffusé sous le manteau. On lit dans les Mémoires secrets pour servir à la République des Lettres, tome premier, page 308, à la date du 8 décembre 1763 : On y épuise contre la gent financière tous les traits de la critique la plus amère et l'on y rapporte assez de faits, quoique très succincts, pour justifier ce qu'on en dit. Cet ouvrage, où l'auteur exalte peut-être un peu trop sa bile, n'est point dénué de mérite. La forme d'y traiter la matière est assez dure, mais le fonds en est de la plus grande vérité. Il y a des endroits sublimes . Antonella Alimento rapporte les hésitations de l'avocat général Jean-Omer de Fleury à condamner le livre ; il jugea l'Épître au parlement de France trop hardie, mais l'Anti-financier lui-même peu condamnable dès lors qu'il rapportait des faits établis. Le pamphlétaire n'était pourtant pas toujours exact dans ces assertions. Il dénonçait la Ferme comme voulant surprendre des arrêts au Conseil et cacher ses démarches aux tribunaux ordinaires, par exemple pour taxer les bouchers qui s'établissaient à la campagne. Mais en l'occurrence, cette mesure avait fait l'objet d'une déclaration royale dûment enregistrée et non d'un arrêt en finances. Épître, mais aussi dans l'Anti-financier. Sa charge contre la Finance n'était guère originale ; de même, ses arguments contre l'impôt indirect : il est exactement faux que les impôts sur les denrées la consommation établissent l'équilibre la proportion entre le riche et le pauvre . Pour lui, le pauvre consommant plus de denrées de première nécessité, se trouvait davantage taxé à proportion. Darigrand se révélait plus séditieux en insistant sur l'utilité de supprimer les privilèges, tous les privilèges, comme conséquence nécessaire de la mise en œuvre d'un impôt unique. Reprenant les arguments de Henry Bertin, auteur de la Lettre servant de Réponse aux remontrances du Parlement de Bordeaux, il argumenta judicieusement pour montrer que les privilégiés comme nobles, ecclésiastiques, corps, provinces... n'étaient en réalité que partiellement exemptés, ce qui n'en faisait plus, à proprement parler, des privilégiés . L'Anti-financier reçut une courte réponse anonyme en 1764. L'auteur tenta de réduire les rêveries de Darigrand à néant en argumentant plus spécifiquement sur les frais de régie, le trop-bu ou encore le bon de masse, sans néanmoins emporter l'adhésion. eaux-de-vie (1764), un Mémoire sur la caisse de Poissy (1768) ou encore un Mémoire pour les habitants de la banlieue de Paris (1789). Célèbre pour avoir attaqué en règle la Ferme générale, on lui attribue d'autres pamphlets accusateurs contre la compagnie comme Antropophagie ou les antropophages, publié à Amsterdam en 1764, sans certitude néanmoins : le style du pamphlet est somme toute bien différent et surtout, la portée économique est de bien moindre envergure : l'auteur n'y évoque pas l'impôt unique. En tant qu'avocat, Darigrand prit plusieurs fois la défense de particuliers contre la Ferme générale : en 1765, il plaida pour la demoiselle Chanlaire, propriétaire de vigne en Champagne contre la Compagnie; l'affaire concernait le paiement des droits de gros sur les vins ; en 1767, il défendit les Thiébault, également champenois, contre une accusation de contrebande ; en 1768, il défendit Pierre-Nicolas Sommié, marchand-orfèvre, également contre la Ferme. Encore en 1785, il combattit le projet d'augmentation des droits sur les eaux-de-vie destinées aux banlieues de

Paris : il est aisé d'apercevoir (sic) que le projet des fermiers généraux ne tend qu'à augmenter leur profit personnel .

Références scientifiques

Sources archivistiques et imprimées:

- Sources imprimées:

Bibliographie scientifique:

- John Shovlin, *The political Economy of Virtue, Luxury, Patriotism, and the Origins of the French Revolution*, Ithaca et Londres, Cornell University Press, 2006
- Antonella Alimento, *Réformes fiscales et crises politiques dans la France de Louis XV. De la taille tarifée au cadastre général*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2008, p. 271-272
- Antonella Alimento, *La querelle intorno alla Ricchezza de l'état: imposta unica e lotta politica in Francia attorno alla metà del Settecento*, *Annali della Fondazione L. Einaudi*, XVIII, Turin, 1984, p. 273-323

Citer cette notice:

Marie-Laure Legay, *Darigrand Edme François 1735 après 1796* in Marie-Laure Legay, Thomas Boullu (dir.), *Dictionnaire numérique de la Ferme générale*, [en ligne], 2023, <https://fermege.meshs.fr/notice/25>